

## Conditions de réservation 2018

### Emplacement :

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car et un véhicule, une ou deux personnes et l'accès aux sanitaires et infrastructures d'accueil. Le nombre de locataires ne peut être supérieur à 6 personnes par emplacement (voir tarifs).

### Location :

Nos hébergements sont entièrement équipés. Le forfait de base incluant le nombre de personnes est variable selon le type d'hébergement.  
Séjour minimum facturé = 2 nuits.

### Comment réserver :

Le formulaire de réservation devra OBLIGATOIREMENT préciser tous les noms, prénoms et dates de naissance des participants. Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 25 % du montant total du séjour + 22 € de frais de dossier (pour les locations du 07/07/18 au 25/08/18) + assurance facultative. A réception de votre bulletin de réservation complété, signé et accompagné de votre acompte, nous vous enverrons une confirmation détaillée de votre séjour. Au cas où nous ne pourrions satisfaire à votre demande, nous vous retournerions votre acompte.  
Toute demande particulière doit être faite par écrit. Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, et tout emplacement demandé précisément ne sera assuré que dans la mesure du possible. Le numéro d'emplacement est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction des besoins de l'exploitation.

### Règlement du séjour :

Cartes bancaires, chèques vacances, chèques sur banque française, virement bancaire et espèces.

**Emplacement** : le solde doit être réglé le jour même de l'arrivée.

**Location** : le solde doit être réglé, au plus tard 30 jours avant le premier jour de location. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée et les versements déjà effectués ne seront pas remboursés.

### Arrivée :

Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée, seule une copie sera conservée.

Arrivée à partir de 12 h pour les emplacements de camping. Arrivée à partir de 16 h pour les locatifs et uniquement le samedi et le lundi du 07/07/18 au 25/08/18.

Toute arrivée après la fermeture du bureau de réception (19 h en juillet et août et 18 h hors saison) devra être signalée par téléphone pour pouvoir être assurée.

### Conditions et cautions pour les locations :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre indiqué sur la brochure « tarifs ». Les tentes ou igloos installés sur les emplacements locatifs seront soumis à autorisation et feront l'objet d'une facturation (voir tarifs)

Un seul véhicule est accepté sur l'emplacement, les véhicules supplémentaires (voir tarifs) se stationneront sur le parking prévu à cet effet.

Vous trouverez dans la location, à votre arrivée une feuille détaillée d'inventaire. Il vous appartiendra de contrôler vous-même et signaler toute anomalie à la réception avant le lendemain soir. En cas de casse, durant votre séjour, veuillez le signaler et le régler à la réception pour remplacement – ne pas assurer par vous-même le rachat dépareillé.

Deux cautions vous seront demandées à l'arrivée :

- l'une de 200 € garantissant mobilier, vaisselle et locatif.

- la seconde de 75 € garantissant votre nettoyage de départ.

Ces cautions vous seront rendues à la fin du séjour ou renvoyées après votre départ, après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Un forfait ménage de 75 € sera retenu si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ.

Le départ doit s'effectuer avant 11 h. Le ménage devra être réalisé par vos soins ou réservé à l'avance (voir tarifs). Lors votre départ, une vérification sera effectuée, en votre présence, pour les départs à partir de 8h en juillet et août et 9 h hors saison et avant 11 h.

**IL EST INTERDIT DE FUMER A L'INTERIEUR DES LOCATIFS.**

### Animaux :

Les animaux sont admis (voir tarifs) à condition d'avoir été déclarés, d'être identifiés, tenus en laisse, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Le carnet de vaccination de votre animal domestique avec vaccin antirabique et tatouage ou puce est obligatoire.

Vos animaux ne doivent pas être laissés seuls dans la location. Prévoyez leur couchage (coussin, couverture, ...) pour protéger les couettes, couvertures, canapés et lits qui leur sont interdits.

### Assurance annulation :

L'assurance annulation est facultative et s'ajoute au prix du séjour. Elle s'élève à 5,8 % du montant total avec un minimum de 9 €. Elle doit être souscrite au moment de la réservation et payée avec le premier acompte.

**Nature de la garantie** : l'assurance annulation garantit les acomptes versés (déduction faite des frais de dossier et d'assurance qui restent acquis au camping). Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons ci-après :

- en cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes (obligeant à rester alité),

- en cas d'accident grave,

- en cas de décès : de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants.

- des dommages matériels importants sur les biens de l'assuré causés par le vol, l'incendie ou des éléments naturels et nécessitant impérativement sa présence (expertise ou reconstruction).

- les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident, survenu entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.

- les complications d'une grossesse.

- le licenciement économique de l'assuré.

- l'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage de l'assuré et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

### Annulation de séjour :

**Modalités** : L'annulation de réservation devra toujours être confirmée par lettre recommandée accompagnée des justificatifs et doublée d'un message téléphonique ou e-mail avec accusé de réception.

**IMPORTANT** : Seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping) sera retenue pour le calcul de x à 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou de moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (en aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation). Vous devrez transmettre également tout document (certificat de travail, arrêt de travail ou documents justificatifs des soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès ...) et indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoqué l'annulation.

Quelque soit le motif du dédit, les frais de dossier resteront acquis et ne seront pas remboursés

- **Annulation avec assurance annulation** : Conformément aux modalités d'annulation citées ci-dessus :

- x à 30 jours : remboursement de l'acompte déduction faite des frais de réservation et d'assurance non remboursables.

- moins de 30 jours : remboursement des sommes versées déduction faite des frais de réservation et d'assurance, non remboursables et d'une franchise fixe de 50 €

- **Annulation sans assurance** : Moins d'un mois avant la date prévue de l'arrivée : le solde intégral reste acquis au camping.

Conformément aux modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : remboursement de l'acompte moins les frais de dossier non remboursables.

- moins de 30 jours : l'intégralité du ou des versements est conservé par le camping.

**Retard ou non occupation** : après un délai de 24 heures sans nouvelles de votre part (confirmé par écrit), nous reprenons la disposition de votre emplacement ou location sans remboursement des sommes versées. En cas d'arrivée retardée, la période réservée sera facturée sans déduction ni remboursement.

**Départ anticipé** : en cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou locatif, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif.

### Assurance :

Il appartient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, intempéries, catastrophes naturelles, ou en cas de vol par effraction, bris de glace...

### Juridiction :

En cas de litige, le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance du siège du Camping sera seul compétent

*Taxes et services sont applicables. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes (communales, départementales ou nationales) ou des taux de T.V.A.*

*Brochure : la brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994. Il est valable pour un séjour effectué entre avril et septembre 2018.*

*Cependant le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994.*

*D'autre part nous rappelons que les photos et plans ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple.*